



EMBAJADA
DE ESPAÑA
EN BRUSELAS



CONSEJERÍA DE TURISMO

AMBASSADE D'ESPAGNE
DÉPARTEMENT DE TOURISME

SPAANSE AMBASSADE
AFDELING TOERISME

Code QR requis en Espagne pour les passagers en provenance d'un aéroport ou d'un port en dehors du territoire espagnol

02.07.20

Depuis le 1er juillet, les passagers arrivant en Espagne depuis l'étranger doivent remplir un formulaire pour le Ministère de la Santé. Ce formulaire sera nécessaire pour passer les contrôles de santé dans les ports et aéroports de manière à identifier rapidement les voyageurs malades et leurs contacts.

Le voyageur doit télécharger l'APP d'Espagne Health Travel sur le site www.spth.gob.es. Ce formulaire, qui existe en plusieurs langues, enregistre des données personnelles générant un code QR.

Le voyageur doit montrer le code QR à son arrivée à la destination espagnole. Ces informations sont, bien entendu, strictement confidentielles et, si nécessaire, elles sont transmises directement au Ministère de la Santé

Jusqu'au 31 juillet 2020, les passagers internationaux qui n'ont pas pu remplir le formulaire de santé publique par voie électronique peuvent le présenter à leur arrivée en Espagne sur papier.

Nous vous expliquons la procédure dans la vidéo ci-dessous ou sur ce lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=FZdZyrQoshk>



#VisitSpain

